

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 03 JUILLET 2023

Date de convocation : 27 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absent	Votants
De la délibération n° 23-085 à 23-092 incluse	29	03	01	32
De la délibération n° 23-093 à 23-105 incluse	30	02	01	32
De la délibération n° 23-106	29	02	02	31
De la délibération n° 23-085 à 23-110 incluse	30	02	01	32

Secrétaire : Mme Marilyn MICHAUD

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR (à partir de la délibération 23-093), BRUN, ORTEGA, Mmes LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. RIVET ayant donné pouvoir à M. PRIOLLAUD
- M. TOKDEMIR ayant donné pouvoir à Mme TERLEZ (jusqu'à la délibération n°23-092 incluse)
- Mme SEGHIR ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 23-085 Adhésion de la Ville de Louviers à l'association régionale Normandie Musiques Actuelles (NORMA)

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
DES ANDELYS
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

06 JUL. 2023

AFFICHÉ

LE

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20230703-23-085-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20230703-23-085-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

N° 23-085

**ADHÉSION DE LA VILLE DE LOUVIERS À
L'ASSOCIATION RÉGIONALE NORMANDIE MUSIQUES
ACTUELLES (NORMA)**

RAPPORT

Mme Sylvie LANGEARD indique que la Ville de Louviers souhaite adhérer pour la Gare aux Musiques à l'association Normandie Musiques Actuelles (NORMA), créée en assemblée constitutive le 27 octobre 2022, qui a pour objet de fédérer, accompagner et renforcer les musiques actuelles de Normandie dans le respect des droits culturels et des enjeux sociétaux. Elle est née de la fusion-crédation du FAR - agence musicale régionale et RMAN, réseau des musiques actuelles en Normandie. Cette association regroupe déjà 70 acteurs et actrices normands des musiques populaires, de la Région Normandie, et de l'État (DRAC Normandie).

Ses objectifs sont :

- produire et diffuser de la connaissance sur les caractéristiques de l'écosystème normand des musiques actuelles afin qu'il se renforce et anticipe les mutations sociétales,
- analyser, prioriser les besoins professionnels des acteurs et actrices de la région et les accompagner avec pertinence et efficacité dans leurs trajectoires artistiques, techniques, administratives,
- structurer une parole représentative argumentée du secteur dans le but d'alimenter la réflexion sur les évolutions des politiques publiques en faveur des musiques actuelles,
- animer un dialogue permanent au plus près des territoires pour favoriser les coopérations, le développement des projets et l'innovation.

La Gare aux Musiques est pleinement intégrée dans les réseaux de musiques actuelles de la Normandie et était adhérente du FAR et de RMAN. Elle souhaite naturellement continuer à participer aux actions régionales et donc adhérer à la nouvelle association.

L'adhésion nécessite le vote du Conseil municipal.

Le montant de la cotisation est de 80 €/an.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant la volonté de la Municipalité de placer la Gare aux Musiques au cœur du réseau normand des Musiques Actuelles,

APPROUVE l'adhésion de la Gare aux Musiques à NORMA pour un montant annuel de 80 € (quatre-vingt euros).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'affiliation de la ville de Louviers à l'association NORMA.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

